

Communiqué



CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD NI DANS AUCUN AUTRE ETAT DANS LEQUEL UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE.

Le 9 septembre 2014

Nyrstar fixe le prix de l'Offre d'Obligations de 350 millions d'euros

Nyrstar Netherlands (Holdings) B.V. (l'"Emetteur"), une filiale de Nyrstar NV, a annoncé ce jour qu'elle a fixé le prix de son offre de 350 millions d'euros d'Obligations Non Subordonnées venant à échéance en 2019 (les "Obligations 2019"). Le prix d'émission des Obligations 2019 a été fixé à 98,018% et le coupon à 8 ½ % par an. Les Obligations 2019 seront garanties par Nyrstar NV, en tant que Société-mère Garante, et certaines filiales de l'Emetteur. Les Obligations 2019 sont cotées "B3" par Moody's Investors Service et "B-" par Standard & Poor's Ratings Service. Une cote de crédit n'est pas une recommandation à acheter, vendre ou détenir des valeurs mobilières et sera sujette à révision, suspension ou retrait par l'agence de notation à tout moment. L'émission des Obligations 2019, qui est soumise à conditions, devrait intervenir le 12 septembre 2014.

Le produit de l'émission des Obligations 2019 sera utilisé comme énoncé dans le communiqué de presse de la Société-mère Garante intitulé "Nyrstar lance un plan global stratégique de financement" daté du 1^{er} septembre 2014.

- Fin -

A propos de Nyrstar

Nyrstar est une entreprise intégrée d'exploitation minière et de raffinage, leader du marché du zinc et du plomb, et jouant un rôle croissant pour ce qui est d'autres métaux de base et précieux, des ressources essentielles qui alimentent l'urbanisation et l'industrialisation rapides de notre monde en mutation. Nyrstar, qui emploie environ 6.500 personnes à travers le monde, possède des exploitations minières, des unités de raffinage et des exploitations commerciales en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Chine, et en Australie. Les bureaux de Nyrstar, société constituée en Belgique, se trouvent en Suisse. Nyrstar est cotée à la Bourse NYSE Euronext de Bruxelles sous le symbole NYR. Pour de plus amples informations, visitez le site de Nyrstar à l'adresse, www.nyrstar.com.

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Investisseurs:

Amy Rajendran

Group Manager Investor Relations T: +41 44 745 8103 M: +41 79 722 3089 E: amy.rajendran@nyrstar.com

Presse:

Dirk Delmartino

Brunswick Group (Brussels) T: +32 2 235 6510

Pip Green

Brunswick Group (London) T: +44 20 7404 5959

nyrstar@brunswickgroup.com

Communiqué



REMARQUE IMPORTANTE

Aucune communication ni information afférente à l'offre par l'Emetteur d'Obligations ne pourra être distribuée au public dans aucun Etat dans lequel un enregistrement ou une autorisation est requis(e). Aucune démarche n'a été entreprise ou ne sera entreprise dans aucun Etat où de telles démarches seraient requises. L'offre ou la souscription des Obligations peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certains Etats. L'émetteur ne sera responsable d'aucune violation de pareilles restrictions par quelque personne que ce soit.

Ces documents ne constituent pas une offre de vente de titres aux Etats-Unis. Les titres ne peuvent pas être vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis ou d'exemption à l'obligation d'enregistrement en vertu de l'U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé. L'Emetteur n'a pas l'intention d'enregistrer quelque partie que ce soit de l'offre aux Etats-Unis ni de mener une offre publique d'Obligations aux Etats-Unis.

Cette communication ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle qu'amendée et transposée respectivement dans chaque Etat Membre de l'Espace Economique Européen (la "Directive Prospectus"). Cette communication ne constitue pas, et ne constituera pas, en quelque circonstance que ce soit une offre publique ni une invitation au public en rapport avec toute offre d'acheter ou de souscrire des titres dans quelque Etat que ce soit, en ce compris le Grand Duché du Luxembourg. En ce qui concerne les Etats membres de l'Espace Economique Européen qui ont transposé la Directive Prospectus (chacun, un "Etat Membre Visé"), aucune action n'a été entreprise ni sera entreprise pour faire une offre au public des Obligations qui requière la publication d'un prospectus dans quelque Etat Membre Visé que ce soit. Par conséquent, les Obligations peuvent uniquement être offertes dans les Etats Membres Visés :

- (a) aux investisseurs qualifiés (tels que définis par la Directive Prospectus, y compris telle qu'amendée par la directive 2010/73/UE, dans la mesure où cet amendement a été transposé par l'Etat Membre Visé) ; ou
- (b) dans toutes autres circonstances, qui ne requièrent pas que l'Emetteur publie un prospectus en application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La distribution du présent communiqué de presse n'est pas faite, et n'a pas été approuvée, par une "personne autorisée" au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. Par conséquent, le présent communiqué de presse est uniquement distribué à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des investisseurs professionnels visés à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'"Ordonnance"), (iii) sont des personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) (sociétés à haute valeur nette, associations sans personnalité juridique, etc.) de l'Ordonnance ou (iv) sont des personnes à qui le présent communiqué de presse peut être autrement communiqué légalement (toutes ces personnes étant désignées comme les "Personnes Visées"). Les Obligations ne sont disponibles qu'aux Personnes Visées et aucune invitation, offre ni accord en vue de souscrire, acheter ou acquérir autrement les Obligations ne peut être proposé(e) ou fait(e) qu'avec Personnes Visées. Toute personne qui n'est pas une Personne Visée ne peut pas agir ou se fonder sur le présent document ou son contenu. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus qui a été approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité réglementaire du Royaume-Uni pour les besoins de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.